



Crise COVID-19

Lettre Mouvement Sportif – n°2

Mesdames et Messieurs les présidents de ligues et comités régionaux,

Au début de cette 4eme semaine de confinement, j'ai le plaisir de vous adresser cette nouvelle lettre d'information au mouvement sportif.

La DRDJSCS est en contact régulier avec les acteurs du sports ligérien et nous commençons à échanger sur l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des ligues, des comités et des clubs.

Le report des JOP de Tokyo aura également des répercussions pour les sportifs de haut niveau préparant les jeux mais aussi sur les élections des instances fédérales.

L'agence nationale du sport et ses représentations territoriales sont à l'écoute des acteurs et des discussions sont en cours au niveau national pour faire des propositions visant à accompagner la reprise de l'activité sportive.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce numéro 2.

1. Maintien du calendrier pour la création emploi 2020

Au regard du nombre de demandes de création emploi déposées à ce jour, nous avons décidé de maintenir le calendrier initialement prévu de la campagne, la date limite de dépôt des dossiers est donc toujours fixée au 10 avril 2020. La concertation avec les différents partenaires devrait pouvoir se tenir en mai / juin pour pouvoir afficher des résultats fin juin au plus tard. Ce calendrier doit permettre aux associations de recruter leur futur salarié et de pouvoir bénéficier dans l'été des subventions afin de favoriser la trésorerie des associations. En tant que tête de réseaux, je vous invite à transmettre vos avis sur les créations emplois de vos clubs et comité départementaux aux porteurs de projets part tous moyens (mails notamment) pour qu'ils soient en capacité de les joindre à leur demande. La liste complète des demandes sera consolidée pendant les vacances de printemps et transmise au CROS des Pays de la Loire.

2. Avancée du calendrier de paiement des renouvellements emploi

Je vous rappelle que les bénéficiaires d'une aide emploi en cours peuvent envoyer les justificatifs (formulaire de renouvellement emploi et DSN et/ou bulletin de salaire de mars avec l'attestation de maintien de l'emploi signée) pour bénéficier d'une mise en paiement immédiate de façon à favoriser la continuité économique des associations.

3. Autres informations

Nous n'avons toujours pas en notre possession les circulaires de l'ANS concernant le dispositif "j'apprends à nager", les appels à projets nationaux et l'enveloppe PST. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons des éléments.

Calendrier équipements sportifs : pour le moment l'ANS n'a pas décalé son calendrier et nous maintenons la date du 1er mai (équipements structurants de niveau national) et du 1er septembre (équipements structurants de niveau régional) cependant il pourra être modifié et repoussé en fonction des communications nationales.

4. Sport santé et initiatives

Je tiens à vous relayer une très belle opération qui a vu le jour dans les Hauts de France permettant aux soignants de bénéficier de vélos pour leur trajet professionnel (document en PJ)

Plusieurs enquêtes sont à disposition si vous souhaitez contribuer :

- sur le site de l'ONAPS

Enquête de l'ONAPS

Votre activité physique pendant le confinement

**ENQUÊTE DE L'ONAPS :
VOTRE ACTIVITÉ PHYSIQUE
PENDANT LE CONFINEMENT**

Nous avons conçu 3 questionnaires (pour les enfants, adolescents et adultes) pour mieux comprendre comment l'activité physique que vous pratiquez habituellement et le temps que vous passez assis dans la journée sont affectés par le confinement.



AVEC LE CONCOURS DU



États • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SPORTS

L'ONAPS a besoin de vous et vous invite à prendre part à une étude sur l'activité physique pendant cette période de confinement. Cette étude est très importante car, elle va permettre de mieux comprendre comment l'activité physique que vous pratiquez habituellement est affectée par la crise actuelle et le confinement.

Merci de bien vouloir y répondre et diffuser à vos réseaux !

[Accéder à l'enquête](#)

L'équipe du Pôle Ressources National Sport Santé Bien-Être
CREPS Auvergne-Rhône-Alpes / Vichy
2 route de Charmeil - BP 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cédex
Secrétariat 04 70 59 52 79
Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et le vendredi de 08h45 à 11h45

- une initiative canadienne visant à observer les comportements pendant le confinement :

<https://limesurvey.uqam.ca/index.php/956172?lang=fr>

Je vous informe que la Commission européenne (DG Santé) a lancé un prix pour récompenser les villes et les écoles promouvant des modes de vie sains pour les enfants âgés de 6 à 18 ans. (premier lauréat 50 000 EUR, deuxième 30 000 EUR et troisième 20 000 EUR).

Les propositions doivent être soumises, via le formulaire de candidature en ligne, au plus tard le 29 avril 2020 à 11 heures du matin, heure d'Europe centrale, heure de Bruxelles. Tous les détails sur les prix, les critères ainsi que les règles d'attribution sont disponibles sur le site web du Prix européen de la santé https://ec.europa.eu/health/award/home_en

6. Enfin je vous rappelle les différentes mesures d'engagement à votre disposition :



FAIRE FACE À LA CRISE DU COVID-19

Pour faire face, collectivement, à la crise sanitaire du COVID-19, le président de la République a appelé les Français à « inventer de nouvelles solidarités ». Pour que chacun puisse prendre sa part de cette mobilisation générale des solidarités, le Gouvernement lance **3 réserves complémentaires**. Afin de permettre à tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent de s'engager, pour que les plus démunis et les plus vulnérables ne soient pas les premières victimes de cette crise.



La réserve sanitaire

L'ARS Pays de la Loire met en place un dispositif permettant d'articuler cette mobilisation régionale afin d'apporter une réponse au plus près des besoins, tout en permettant la solidarité entre territoires.

La réserve de mobilisation des étudiants en santé (RME)

Elle vise à répondre aux besoins des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Elle fait appel aux élèves et étudiants en santé actuellement en formation en filières para-médicales (aide-soignant, infirmiers, masseurs-kinés...) et médicales (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).

La réserve de mobilisation des professionnels (RMP)

La plateforme renforts-COVID Pays de la Loire est ouverte aux professionnels volontaires (soignants et non-soignants) pour se faire connaître ; et aux structures de santé pour faire connaître les besoins de renforts en personnels.

<https://ars-pdl.fr/covoi/public/volontaire>



La réserve civique

Pour garantir la continuité des activités vitales pour les plus précaires, le Gouvernement a créé une plateforme nationale permettant de mettre en relation des personnes volontaires et des structures d'intérêt général qui proposent **4 types de missions vitales** :

- 1. aide alimentaire et d'urgence ;**
- 2. garde exceptionnelle d'enfants** de soignants ou d'une structure de l'aide sociale à l'enfance ;
- 3. maintien du lien** (téléphonique, visio, mail, etc.) avec les personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap ;
- 4. solidarité de proximité** : courses de produits essentiels pour les voisins (fragiles, isolés, handicapés).

Les personnes volontaires doivent respecter toutes les règles de sécurité pour elles-mêmes et pour les autres (gestes barrière, distance, ...) et ne s'engager que dans les missions à distance si elles sont âgées de plus de 70 ans ou souffrent d'une maladie chronique.

Un référent départemental est nommé dans chaque DDCS/PP pour piloter la réserve civique dans son territoire.

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>



La réserve sociale

La réserve sociale a pour objet d'aider à assurer la continuité de la prise en charge des **publics vulnérables accueillis dans les établissements sociaux et médicosociaux** (maisons de retraite et établissements pour personnes handicapées, centres d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale, foyers pour enfants, crèches ou micro-crèches...).

Elle est constituée d'**étudiants et de professionnels en travail social volontaires** (assistants sociaux, éducateurs de jeunes enfants, accompagnants...) qui viennent prêter main forte dans les établissements concernés, dans le cadre d'un **stage** ou d'un **CDD**.

Elle repose sur une **relation de confiance tripartite** entre l'**organisme de formation** qui promeut la réserve sociale auprès de ses étudiants, l'**étudiant en formation** et l'**organisme d'accueil** qui propose la mission et doit garantir les conditions de sécurité de l'étudiant accueilli.

Le pilotage du dispositif est assuré par la DRDJSCS en lien avec la commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

Pôle Emploi est chargé de centraliser les besoins des organismes d'accueil et les centres de formation de mobiliser leurs étudiants.

Pour les CDD :

<https://mobilisationemploi.gouv.fr/#/accueil>

Pour les stages :

<https://www.pole-emploi.fr/region/pays-de-la-loire/>

Contact pôle politiques sportives drdjscs-pdl-sport@jscs.gouv.fr

Toute l'équipe de la DRDJSCS reste mobilisée pour vous accompagner au mieux pendant cette période de crise.

Cordialement

Thierry PERIDY
Directeur régional et départemental